

# TRANSPORT : FINANCEMENT CROISSANT DES COLLECTIVITES LOCALES

*Eliane VONET*

**Des données globales assez stables**

En 1986, les Administrations Publiques consacrent 146 Milliards de Francs aux transports, soit une hausse de 5,8%, inférieure à celle des années précédentes. La part des transports dans les dépenses totales des Administrations Publiques s'élève en 1985 à 5,5% pour un montant de 138milliards de Francs.

A partir de 1985, les dépenses des Administrations Locales en transport (79,4 Milliards de Francs en 1986) sont nettement supérieures à celles des Administrations Centrales (66,6 Milliards de Francs en 1986).

**Mais une participation croissante des collectivités locales**

Les Administrations Locales consacrent aux transports une part trois fois plus importante de leurs dépenses soit 17,8% en 1986, que les Administrations Centrales (5,6% en 1986). Cette part reste stable depuis 1983 pour ces dernières alors qu'elle augmente sensiblement pour les Administrations Locales.

Evolution des dépenses globales des Administrations Publiques en transport (Milliards de Francs) Source : OEST

	1983	1984	1985	1986
Administrations Publiques Centrales	54,9	61,7	65,1	66,6
Part du transport (en %)	5,5	5,7	5,6	nd
Administrations Publiques Locales	53,6	61,2	72,9	79,4
Part du transport (en %)	15,4	16,5	17,8	nd
Ensemble Administrations Publiques	108,5	122,9	138,0	146,0
Part du transport (en %)	5,2	5,3	5,5	nd

**L'Etat finance surtout le fer**

La structure fonctionnelle des dépenses des Administrations Publiques en transport montre une prépondérance de la route, voiries et transports routiers (46,8% en 1986) et une importance relativement égale des transports collectifs urbains (21,7%) et des transports ferroviaires (21,4%).

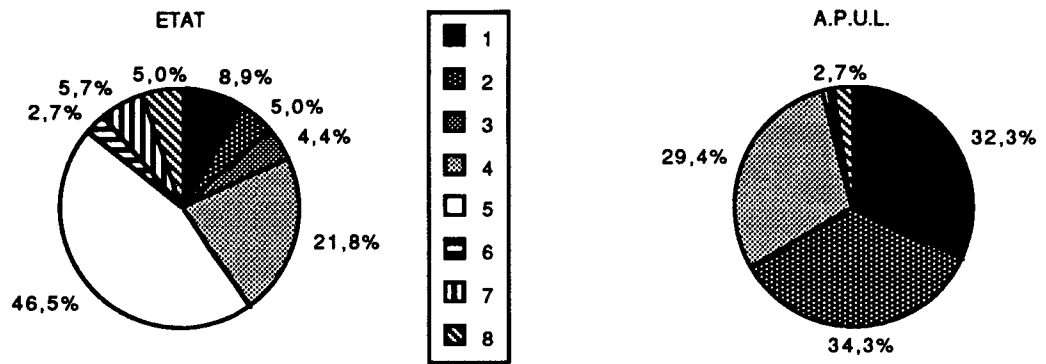
En fait, l'Etat consacre la majeure partie de ses dépenses aux transports ferroviaires et les collectivités locales aux routes.

L'Etat dépense 66,6 Milliards de Francs pour les transports soit environ 5,9% de ses dépenses globales en 1986. Cette part reste relativement stable depuis plusieurs années.

L'essentiel de ces dépenses sont des dépenses de fonctionnement ( coût de production, subventions, transferts...). Les charges de retraite SNCF sont incluses dans ces opérations. Ceci explique en partie que les transports ferroviaires représentent près de la moitié des dépenses de transport de l'Etat.

L'investissement n'a qu'une faible part, environ 20%. Il s'agit pour la moitié d'investissements routiers (ceci exclut bien entendu le financement par les sociétés d'autoroutes)

Part des modes de transport dans les dépenses totales de l'Etat et des APUL en 1986 en %



1 Transports collectifs urbains - 2 Routes et voiries urbaines - 3 Administrations - 4 Routes et transports routiers - 5 Transports ferroviaires - 6 Voies navigables - 7 Transports maritimes - 8 Transports aériens Source : INSEE, OEST

**Des dépenses routières à charge des Collectivités Locales**

Les dépenses de transport des Administrations locales s'élèvent à 79,4 Milliards de Francs en 1986 et ont une croissance de 8,9%, nettement inférieure à celle des années précédentes. La part des transports dans les dépenses totales de ces administrations augmente sensiblement depuis 1983 et atteint 17,8% en 1985. La ventilation de ces dépenses fait ressortir une hiérarchie structurelle des modes ainsi qu'une prépondérance de la route. Ces administrations sont spécialisées par mode. Les départements effectuent surtout des dépenses en routes et transports routiers, alors que les communes interviennent plutôt en voirie urbaine. Ces deux grands types de collectivités rassemblent les 2/3 des dépenses de transport. On assiste à une croissance du poids des départements au détriment des autres collectivités sauf pour les communes dont le poids reste stable.

Les autres organismes (syndicats, régies, Etablissements Publics Régionaux) consacrent l'essentiel de leurs dépenses en transport collectif urbain. Leur part est faible et représente environ le tiers des dépenses des Administrations ■

. En Comptabilité Nationale, les Administrations Publiques regroupent : les Administrations Publiques Centrales ( Etat et Organismes Divers d'Administrations Publiques Centrales) et les Administrations Publiques Locales ( Collectivités Locales et Organismes d'Administrations Locales). L'ONN, l'INRETS et la SNSM sont des ODAC. Les Collectivités Locales regroupent les départements, communes, syndicats, régies et établissements publics régionaux. Le STP et les Chambres de Commerce sont des ODAL.

. Des données plus détaillées sont publiées dans le Rapport de la Commission des Comptes des Transports de la Nation de l'année 1987 INSEE collection C149.

Septembre 1988